



la Vanoise  
Parc National

Commande de prestation de transport aérien  
Marché Public n°4/2018

PARC NATIONAL DE LA VANOISE  
135 rue du Docteur Julliand  
73000 CHAMBERY  
Etablissement public à caractère administratif  
SIRET : 18730003300011 APE : 9104Z  
TVA intracommunautaire : FR63187300033  
Tél : 04.79.62.30.54 Fax : 04.79.96.37.18

**BON DE COMMANDE**

N° 2019-08

Le : 05/06/2019  
Suivi par : Stéphane MARTIN  
Tél. direct : 06.81.77.88.99  
Code prestataire : BLUGEON  
Tél : 04.50.75.99.15 - Fax : 04.50.79.13.79  
Imputation : C/ 624  
Engagement : 2019000578  
Action : 4.3

SA BLUGEON Hélicoptère  
Le Rocher  
74110 MORZINE

SITE D'HELIPORTAGE n°1	
Date de l'hélicoptage :	11/06/2019
Heure de départ :	08:30
DZ de Charge :	DZ de la Gurraz
Lieu de Décharge :	Refuge de Turia
Détail des charges	
Nombre de rotation(s) matériel(s) :	4
Nombre de rotation(s) personnel :	1
Remarques particulières / Plan de vol : + 2 rotations vers la cabane de l'alpagiste de l'Art vers Turia (ONF) + 6-7 rotations vers le hameau de Cousset	
SITE D'HELIPORTAGE n°2	
Date de l'hélicoptage :	11/06/2019
Heure de départ :	A la suite
DZ de Charge :	DZ de la Gurraz
Lieu de Décharge :	Refuge de La Martin
Détail des charges	
Nombre de rotation(s) matériel(s) :	7
Nombre de rotation(s) personnel :	1
Remarques particulières / Plan de vol : Charges à la descente	
SITE D'HELIPORTAGE n°3	
Date de l'hélicoptage :	11/06/2019
Heure de départ :	A la suite
DZ de Charge :	Tignes - Val Claret (hangars du centre équestre)
Lieu de Décharge :	Refuge du Col du Palet
Détail des charges	
Nombre de rotation(s) matériel(s) :	10
Nombre de rotation(s) personnel :	2
Remarques particulières / Plan de vol : 2 Charges à la descente	
bien veiller à éviter la zone de sensibilité majeure du gypaète barbu des gorges de la Daille, cf. plan en annexe	

Accès aux DZ = en respectant la réglementation (si survol de la zone coeur > 1000m/sol)

Autorisation de Survol  
Visa du chef de secteur par délégation du Directeur  
Parc national de la Vanoise  
Le Chef de secteur  
de Haute Tarentaise

616119

Commande  
Visa Directeur  
Pour la Directrice,  
Le Secrétaire Général  
L. CHARNAY



publié le :

12 JUIN 2019

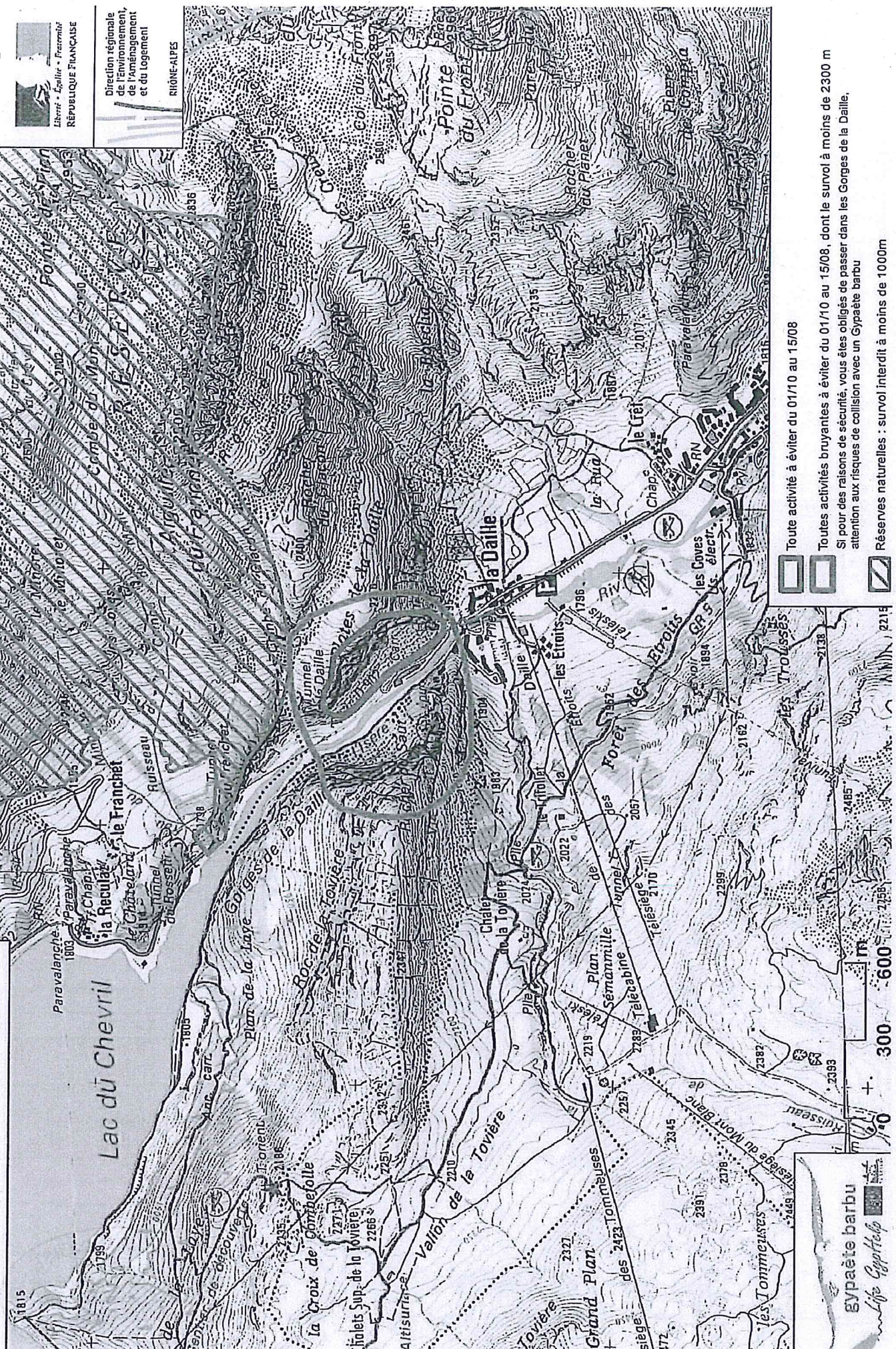
Zone de sensibilité majeure pour le couple de Gypaètes barbus de Val d'Isère

# Auvergne - Rhône-Alpes



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

RHÔNE-ALPES



Toute activité à éviter du 01/10 au 15/08

Toutes activités bruyantes à éviter du 01/10 au 15/08, dont le survol à moins de 2300 m. Si pour des raisons de sécurité, vous êtes obligés de passer dans les Gorges de la Daille, attention aux risques de collision avec un Gypaète barbu.

Reserves naturelles : survol interdit à moins de 1000m

Toute activité à éviter du 01/10 au 15/08  
 Toutes activités bruyantes à éviter du 01/10 au 15/08, dont le survol à moins de 2300 m.  
 Réserves naturelles : survol interdit à moins de 1000m

